

**AR Prefecture**

063-200070712-20240620-20240620\_16-DE  
Reçu le 05/07/2024  
Publié le 05/07/2024

**N° 20240620-16**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30**

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président  
**Date de la convocation :** 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix  
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

**Conseiller.e.s présent.e.s :** Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**  
Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Francis ROUX

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

**Conseiller.e.s ayant voix délibératives :** Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

**CONVENTION D'INTERMEDIATION AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE**

*Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président*

## AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_16-DE  
Reçu le 05/07/2024  
Publié le 05/07/2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;  
**Vu** la délibération n°20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;  
**Vu** la délibération n°DBC 20220906-03 du 6 septembre 2022 approuvant la convention de partenariat pour l'intermédiation avec Unis-cité.

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri mise en œuvre depuis mai 2021 et des actions de réduction et de valorisation des déchets déployées avec le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), la collectivité accueille des volontaires en service civique au sein du service déchets ménagers depuis février 2022 (4 volontaires entre février et août 2022, 4 volontaires entre janvier et juillet 2023, 3 volontaires entre décembre 2023 et août 2024). Leur mission consiste à effectuer des actions de communication de proximité auprès des habitants de la Communauté de communes, sur les consignes de tri et la gestion des déchets en général.

L'accueil des volontaires est encadré par une convention d'intermédiation avec l'association UNIS-CITÉ, permettant un accompagnement de la CCTDM par l'association, qui se charge notamment des démarches administratives et juridiques, ainsi que l'organisation de journées de regroupement des volontaires en service civique pour les aider à définir leur projet professionnel. Cette convention permet aussi à TDM de bénéficier de l'agrément d'UNIS-CITE pour l'accueil de volontaires en service civique.

Afin de poursuivre les actions de communication de proximité sur les consignes de tri, qui ont eu un effet bénéfique sur les erreurs de tri sur les secteurs qui en ont bénéficié, il est proposé de signer une nouvelle convention avec UNIS-CITÉ afin d'accueillir une équipe de 4 volontaires en Service Civique pour les mêmes missions, toujours au sein du service déchets ménagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention telle que présentée en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 44

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

